Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212200356-20260707-DELIB20260706-DE

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement : DINAN
Canton : LANVALLAY

Commune de LES CHAMPS-GÉRAUX

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de LES CHAMPS-GÉRAUX, était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sandrine JUHEL, Maire.

Présents : Sandrine JUHEL, Denis GOUPIL, Caroline HAYCOX, Frédéric BEAUCHAMP, Christophe PACE, Anne THIBAULT, Pascal L'HERMITTE, Léa HERVÉ, Clément BRIZARD, Sophie HAMÉON (arrivée à 19h42), Cyril RIBET, Éric SIMON (arrivé à 20h03), Édith PERROQUIN (arrivée à 19h41)

Absents excusés : Brigitte PETITPAS, Solène HAMELIN
Pouvoir : Brigitte PETITPAS à Denis GOUPIL et Éric SIMON à Clément BRIZARD (entre 19h30 et 20h03)

Secrétaire de séance : Anne THIBAULT

Nombre de conseillers : 15 présents : 13 votants : 14

OBJET
Rénovation énergétique : étude géotechnique Délibération n° 2026-07-06

Dans le cadre de la rénovation énergétique, Mme le Maire informe le conseil municipal qu'une étude géotechnique doit être programmée.
En effet, les interventions et nouveaux aménagements dans les locaux vont entrainer des augmentations de charges sur les fondations des bâtiments existants.

Différentes sociétés ont été sollicitées pour l'établissement de devis, il en résulte ce qui suit :

Entreprise	HT	TVA	TTC	*Observations*
ECR Environnement *(GUINGAMP)*	3 185.00€	637.00€	3 822.00€	
SOLCAP *(Plérin)*	4 436.00€	887.20€	5 323.20€	
LAHOCY *(Saint-Brieuc)*	2 990.00€	598.00€	3 588.00€	

Décision :
Après étude des devis, celui de SOLCAP semble le plus complet pour l'étude demandée.
À l'unanimité, le conseil municipal :

- **Valide le devis de SOLCAP de Plérin d'un montant de 5 323.20€ TTC**
- **Autorise Mme le Maire à le signer**

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212200356-20260707-DELIB20260706-DE

- **Autorise Mme le Maire à signer tous les documents y afférent**

La dépense sera affectée en section d'investissement, OP 242, article 203.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire,
Anne THIBAULT

Le Maire,
Sandrine JUHEL

MAIRIE LES CHAMPS-GERAUX (Côtes-d'Armor)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la mairie et que la convocation du Conseil a été faite le 02/07/2026